

Commune de Saint André de Seignanx



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

2022-2025



Organisateur : Mairie de Saint André de Seignanx

Représenté par : Jean BAYLET, Maire de Saint André de Seignanx

Adresse : Mairie de Saint André de Seignanx, 227 route du bourg, 40390 Saint André de Seignanx

N° de téléphone : 05 59 56 79 90/ Adresse électronique : mairie.saint-andre-de-seignanx@wanadoo.fr

Nom et fonction du correspondant : Julie BASTROT CONDOM, directrice ACM

Adresse : ACM Dous Pitchouns, 60 allée de camiade, 40390 SAINT ANDRE DE SEIGNANX

N° de téléphone : 06.31.08.35.97 / Adresse électronique : acm.douspitchouns@saintandredeseignanx.fr

Périmètre et public du PEDT

Territoire concerné : Commune de Saint André de Seignanx

En 2018, la Commune de Saint André de Seignanx comptait 1812 habitants. Les enfants âgés de 0 à 14 ans représentaient 21.4% de la population.

Les modes de garde des 0 à 3 ans : il existe deux crèches, une crèche privée Plantine sur la Commune avec 12 places et une crèche communale à Saint Laurent de Gosse avec deux places pour les enfants de Saint André de Seignanx. De nombreuses assistantes maternelles sont présentes sur le territoire. La Commune attribue une participation financière annuelle à un Relais Petite Enfance.

Les modes de garde des 3 à 13 ans : un centre de loisirs a été créé en juin 2011, du fait de la volonté du Conseil Municipal, afin de répondre à une demande croissante des familles réparties sur cinq communes du territoire.

Les accueils des 14 ans et plus : il n'y a pas d'accueil jeune ou de point information jeunesse. La Commune met à disposition une salle communale quelques heures par semaine à un petit groupe de jeunes âgés de 16 à 20 ans. Un règlement sur l'utilisation de cette salle a été établi entre les jeunes et la Mairie.

L'accueil des 14 ans et plus révèle que des besoins sont non satisfaits et demanderaient à être améliorés. Les modes de garde des 0 à 3 ans se sont développés depuis 3 ans et semblent répondre aux besoins du territoire. Les modes de garde des 3 à 13 ans sont satisfaisants et semblent eux aussi être adaptés aux besoins des familles.

Le territoire ne se situe pas en zone d'éducation prioritaire.

Public concerné :

- ✓ Une école primaire publique

Nombre total d'enfants : 209 (2021-2022) âgés de 3 à 11 ans.

Niveaux	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
	15	18	32	22	30	29	31	32	209

Niveau maternelle : 73

- Moins de 3 ans : 0
- Entre 3 et cinq ans : 65

Niveau élémentaire : 144

Durée du PEDT : 3 ans

OBJECTIFS DU PEDT

L'objectif du PEDT est de proposer aux enfants volontaires des activités éducatives venant en complément des enseignements sans substitution et sans alourdissement de la journée. Le PEDT doit répondre aux objectifs suivants :

- Respect des rythmes des enfants
- Eveil et découverte
- Coéducation
- Soutien à la parentalité
- Sensibiliser aux dangers du numérique, à la différence et au harcèlement
- Sensibiliser à l'écologie
- La communication : être bien avec soi-même et avec les autres

En partenariat avec les équipes éducatives, l'intervention communale veut se trouver en appui, en apport périphérique du projet d'école. Il s'agira également de permettre aux enfants de s'initier à des activités auxquelles ils ne peuvent avoir accès par ailleurs.

Le haut niveau de service communal antérieurement établi (accueil périscolaire, restauration scolaire, accueil extra-scolaire, niveau d'encadrement...) est préservé. Les moyens mis en œuvre visent en permanence à :

- Soutenir les familles dans la prise en charge de leurs enfants
- Accompagner les enfants vers une bonne connaissance de leur environnement

La conception du PEDT a fait suite à des réunions de concertation avec les équipes éducatives, les professionnels intervenant au sein des services de la Commune, avec les parents d'élèves ainsi qu'avec les associations sportives communales. Le Conseil Municipal de Saint André de Seignanx a validé les travaux effectués et l'organisation mise en place.

Organisation générale

Année scolaire 2023-2024

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires

Rythmes de la journée	Horaires	Organisateur	Tarif
Accueil périscolaire	7h10-8h35	Commune	Payant
Enseignement	8h45-12h	Etat	Gratuit
Pause méridienne	12h-13h35	Commune	Payant
Enseignement	13h45-16h30	Etat	Gratuit
Accueil périscolaire	16h40-19h	Commune	Payant

- Les mercredis hors vacances scolaires

Rythmes de la journée	Horaires	Organisateur	Tarif
Accueil de loisirs	7h10-18h30	Commune	Payant

- Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires

(Fermeture annuelle aux vacances de Noël, les deux premiers jours de juillet et la dernière semaine d'août)

Rythmes de la journée	Horaires	Organisateur	Tarif
Accueil de loisirs	7h30-18h30	Commune	Payant

Modalités d'informations des familles

Les familles sont informées par le biais de courriers, de mails, d'informations insérées dans les cahiers des enfants, de bulletins municipaux, du site internet de la Commune, du service communal d'animation et via des affiches.

Etats des lieux

Année scolaire 2021-2022

Voici le détail des activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et le nombre d'enfants concernés par ces activités pour l'année 2021-2022. Il est entendu que les indications qui suivent proviennent des activités conduites sous l'autorité de la Commune de Saint André de Seignanx :

Temps scolaires :

- Temps d'enseignement :
 - les lundis, jeudis et vendredis de 8h45 à 12h et de 13h45 à 15h30
 - Les mardis de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h15

Accueils périscolaires :

- Du lundi au vendredi de 7h10 à 8h35.
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 12h45 pour les CE2, CM1 et CM2, de 12h45 à 13h35 pour les MS, GS, CP et CE1. Les PS vont directement à la sieste après le temps de repas.
- Les mercredis de 12h à 12h45 et de 12h à 18h30 pour l'accueil de loisirs.
- TAP : les lundis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30 ; 200 enfants inscrits.
- Les lundis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h, de 16h15 à 19h les mardis.

En 2021, 315 enfants ont été inscrits sur les temps périscolaires.

Restauration scolaire :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 13h35. 207 enfants ont fréquenté le restaurant scolaire en 2021 et 24 830 repas ont été servis.

Activités extra-scolaires

- Les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 (hormis pour Noël, un ou deux jours en juillet avant l'ouverture et la dernière semaine d'août). En 2021, 197 enfants ont été accueillis sur les temps extrascolaires.

Année scolaire 2023-2024

A partir de Septembre 2023, les TAP s'arrêtent, notre organisation est modifiée. Voici le détail des activités périscolaires et extrascolaires. Il est entendu que les indications qui suivent proviennent des activités conduites sous l'autorité de la Commune de Saint André de Seignanx :

Temps scolaires :

- Temps d'enseignement :
 - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30

Accueils périscolaires :

- Du lundi au vendredi de 7h10 à 8h35 et de 16h30 à 19h
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 12h45 pour les CE2, CM1 et CM2, de 12h45 à 13h35 pour les MS, GS, CP et CE1. Les PS vont directement à la sieste après le temps de repas.
- Les mercredis de 7h10 à 18h30 pour l'accueil de loisirs.

Restauration scolaire :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 13h35. 197 enfants ont fréquenté le restaurant scolaire en 2022 et il y a eu 22 026 repas servis.

Activités extra-scolaires

- Les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 (hormis pour Noël, un ou deux jours en juillet avant l'ouverture et la dernière semaine d'août). En 2022, 181 enfants ont été accueillis sur les temps extrascolaires.

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

La Commune de Saint André de Seignanx dispose d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF des Landes. Une Convention Territoriale Globale (CTG) a été signée à l'échelle de la Communauté des Communes du Seignanx. Un projet de CLAS a été mis en place pour la rentrée scolaire de 2022. Des projets

de soutien à la parentalité en partenariat avec le REAPP ont été mis en place dès 2022 et se poursuivront à la rentrée 2023/2024. Les thématiques des émotions et de la différence seront abordées.

Le temps scolaire

Le projet d'école 2022-2025 s'articule autour de cinq actions permettant de répondre de manière opérationnelle aux objectifs des axes prioritaires pour le Premier Degré et aux objectifs éducatifs et pédagogiques du PEDT :

- **Aider les enfants en difficultés pour favoriser la réussite de tous** : cet axe permet de répondre à l'objectif de mobilisation individuelle et collective de mise en place des dispositifs d'aide pédagogique et de prévention des difficultés scolaires.
- **Intégration de chaque élève se trouvant en situation de handicap** : cet axe permet de répondre à l'objectif de développement de la scolarisation et l'amélioration de la continuité du parcours scolaire pour les élèves souffrant d'un handicap.
- **Pratiquer la citoyenneté** : Cet axe permet de répondre à l'objectif d'appropriation par tous les élèves des valeurs de la République et humanistes.
- **De la confiance à la performance** : Cet axe permet de répondre à l'objectif de valorisation des compétences de chaque élève. Afin de réduire les écarts scolaires, prendre en compte la diversité des élèves, favoriser l'estime de soi, renforcer la confiance en soi...
- **Formation des enseignants** : cet axe permet de répondre aux objectifs d'accompagnement et de formation des personnels du Premier Degré. Apprendre à mutualiser les pratiques et les ressources pédagogiques. Apprendre à mettre en œuvre, analyser et suivre les outils d'évaluation...

Afin de renforcer l'accompagnement pédagogique et améliorer la réussite de chaque élève à besoin particulier, plusieurs dispositifs existent au sein de l'école :

- **Le RASED** : Un maître E, spécialisé, intervient de manière ponctuelle au sein de l'école, sur temps scolaire, afin d'aider de manière individuelle ou en petit groupe des élèves de cycle 2 rencontrant des difficultés d'apprentissage repérées au préalable par l'enseignant.
- **Des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ainsi que Des Aides aux Enfants en Difficulté (AED)** se déroulent après la classe les lundis et jeudis de 15h30 à 16h00 dès la moyenne section et de 15h30 à 16h30 dès le CP.

Elles prennent la forme de soutien scolaire avec des élèves dont des difficultés passagères ont été repérées au préalable par l'enseignant. Ce dispositif complète les 24 heures de classe obligatoires et nécessite l'accord des familles.

Des ateliers en petit groupe sont menés avec parfois des outils différents de ceux utilisés en classe. Des activités en lien avec les projets d'école peuvent également être proposées sur ce temps.

Enfin, de nombreux projets sont mis en place tout au long de l'année par les enseignants au sein de leur classe : Voyages ou sorties scolaires, permis piéton et cycliste, organisation d'un carnaval et d'un spectacle pour la fête de l'école, marché de Noël, participation à des épreuves sportives dans le cadre de l'USEP, participation à des actions culturelles (JMF, Rêve en Scène, Au fil de l'Art, Lire sur la Vague, Bouquinville...)

Tous ces projets favorisent l'éveil et la découverte des élèves et développent le « vivre ensemble et la citoyenneté ».

Les activités périscolaires

L'accueil du matin

L'accueil périscolaire du matin est ouvert à partir de 7h10 et jusqu'à 8h35. Les enfants sont accueillis dans une salle adaptée aux petits et aux grands donnant un accès à une cours de récréation. Des jeux de sociétés, des coloriages, de nombreux jouets et un coin repos sont mis à leur disposition.

Quatre agents communaux encadrent cet accueil. En 2021, 178 enfants ont été inscrits sur cet accueil. La fréquentation moyenne par jour est de 52 enfants.

La pause méridienne

Depuis janvier 2021, le temps d'accueil de la pause méridienne est déclaré auprès du Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports. Des taux d'encadrement et un quota de personnel diplômé sont pleinement respectés. Un agent communal est présent par classe d'enfants d'élémentaire. En classes de maternelle, ils sont deux agents.

La restauration scolaire est gérée par la Commune. Depuis septembre 2019, elle est organisée dans un nouveau bâtiment situé dans l'enceinte scolaire. Ce nouveau lieu répond mieux aux besoins des enfants, surtout pour les plus petits qui disposent désormais d'un mobilier adapté.

Deux services sont organisés, le premier à 12h avec les élèves de maternelle et les élèves de trois classes d'élémentaire. Un deuxième service à lieu à 12h45 avec les élèves des trois autres classes d'élémentaire. 200 enfants mangent en moyenne tous les jours. Les services se font en deux lieux, dans la salle de restauration scolaire et dans la salle de garderie. Cette organisation a été adoptée lors de la mise en place des protocoles sanitaires en 2020. Elle est poursuivie car elle présente de nombreux avantages dont la réduction du bruit pour les enfants sur le temps de repas et moins de gaspillage alimentaire. Un repas végétarien par semaine est proposé. De plus en plus de produits issus de producteurs locaux et biologiques sont au menu. Une diététicienne aide à l'élaboration des menus.

Pendant le premier service, les élèves de CE2 à CM2 sont sous la surveillance de trois agents communaux et disposent d'un temps libre dans la cour de récréation du haut ou au mur à gauche les jours de pluie.

Pendant le deuxième service, les élèves de MS à CE1 sont sous la surveillance de sept agents communaux et disposent d'un temps libre dans la cour de récréation des maternelles pour les MS-GS et dans la cours de récréation du haut pour les CP-CE1. Les jours de pluie ce temps libre est proposé dans le préau ou dans le mur à gauche. Les PS ont un temps de sieste de 12h30 à 15h30. Ils peuvent bénéficier d'un réveil échelonné permettant de respecter au mieux le rythme de chacun.

L'accueil du soir

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis les enfants inscrits sont accueillis à partir de 16h30 à l'accueil périscolaire qui a lieu dans deux salles. Une salle est située à la maternelle pour les enfants de PS à GS et une salle d'accueil est située dans le bâtiment périscolaire pour les enfants de CP à CM2. Les préaux et la salle de motricité peuvent être également utilisés les jours de pluie pour l'organisation, par les animateurs, d'ateliers sportifs ou de jeux ludiques.

Des ateliers créatifs peuvent également être proposés par un animateur. Les enfants peuvent choisir de participer à un atelier ou de profiter d'un temps libre avec des jeux de sociétés, des coloriages ou des jouets mis à leur disposition.

Organisation :

- 16h30 : les enfants de maternelle sont accueillis dans leur salle d'activité, deux animatrices encadrent ce groupe. Les élèves de CP à CM2 inscrits sont rassemblés dans la cour de récréation du haut et amenés par deux animateurs dans la salle d'accueil du bâtiment périscolaire.
- 16h40-17h : appel suivi par le goûter.
- 17h-18h30 : mise en place d'ateliers sportifs, créatifs ou ludiques auxquels les enfants peuvent participer librement.
- 17h-19h : jeux libres pour les enfants qui le souhaitent et départ échelonné

Cinq animateurs encadrent ce temps d'accueil périscolaire.

En 2021, 201 enfants ont été inscrits sur cet accueil. La fréquentation moyenne par jour a été de 57 enfants.

Le mercredi

A partir de Septembre 2023 l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) Dous Pitchouns ouvre dès 7h10 et jusqu'à 18h30. Un accueil en après-midi sans repas est possible à partir de 13h pour les collégiens.

Des enfants des Communes de Biarrotte, Biaudos, Saint Barthelemy et Saint Laurent de Gosse sont également accueillis de 12h à 18h30. Les enfants scolarisés sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de ces Communes et inscrits au centre de loisirs, sont acheminés en bus à 12h45.

La salle d'accueil périscolaire, la salle d'activité du bâtiment de maternelle, les préaux et la salle de restauration scolaire sont utilisés. De manière plus occasionnelle le mur à gauche et la salle mosaïque le sont aussi.

Le projet éducatif de l'Accueil Collectif de Mineurs Dous Pitchouns a été élaboré conjointement par les Communes de Biarrotte, Biaudos, Saint André de Seignanx, Saint Barthelemy et Saint Laurent de Gosse. Les principales valeurs sont :

- La laïcité
- Le vivre ensemble
- L'éducation

A partir de ce projet éducatif, l'équipe d'animation élabore des projets pédagogiques qu'elle décline ensuite en projets d'animation. Deux projets pédagogiques et cinq projets d'animation sont menés tous les ans sur les périodes des mercredis. (cf en annexe le projet éducatif et un exemple de projet pédagogique).

Les enfants sont répartis en trois groupes :

- Les petits : enfants en PS et GS
- Les moyens : enfants en CP et CE1
- Les grands : enfants à partir du CE2 et jusqu'à la cinquième

Si la fréquentation sur un groupe est trop importante, il peut arriver que son organisation soit modifiée.

Les mercredis, l'accueil de loisirs n'accueille que très rarement des enfants âgés de 11 à 13 ans, qui est une tranche d'âge de collégiens. L'offre d'accueil qui leur est proposée demande à être développée et à mieux s'adapter à leurs attentes éventuelles.

Organisation :

- 7h10 à 9h30 : accueil des enfants.
- 9h30-11h30 : temps d'activité.
- 11h30-12h : accueil et départ de certains enfants.
- 11h30-13h : temps de repas.
- 12h45-13h30 : accueil des enfants du RPI, deux animatrices les réceptionnent à la sortie du bus. Temps de repas, deuxième service.
- 13h-13h30 : accueil et départ de certains enfants.
- 13h : temps de repos, sieste avec réveil échelonné pour les petits, temps calme (musique, lecture, jeux de sociétés) ou sieste pour ceux qui le souhaitent, suivi d'un temps libre.
- 14h-16h : temps d'activité.
- 16h : goûter.
- 16h30-18h30 : départ des enfants.

Six animateurs sont présents pour encadrer ce temps.

Les taux d'encadrement appliqués sont d'un animateur pour 10 enfants chez les moins de six ans et d'un animateur pour 14 enfants chez les plus de six ans.

En 2021, 145 enfants ont été inscrits les mercredis avec une moyenne de 43 enfants par jour. La fréquentation par mercredi a augmenté de 59% comparée à 2017.

Les activités extrascolaires

L'ACM Dous Pitchouns

Le centre de loisirs est ouvert les petites et les grandes vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, sauf pendant les vacances de Noël, les deux premiers jours de vacances de juillet et la dernière semaine d'août.

Les enfants des Communes de Biarrotte, Biaudos, Saint Barthelemy et Saint Laurent de Gosse peuvent être également accueillis.

Les inscriptions et réservations se font par période allant de vacances à vacances auprès du bureau de l'ACM situé dans le bâtiment périscolaire.

Deux projets pédagogiques et quatre projets d'animation sont menés sur les périodes des petites et grandes vacances.

Les enfants sont répartis en trois groupes :

- Les petits : enfants en PS , MS, GS
- Les moyens : enfants en CP et CE1
- Les grands : enfants à partir du CE2 et jusqu'à la cinquième

Les enfants âgés de 11 à 13 ans sont peu nombreux à fréquenter la structure en été. L'offre d'accueil sur ce groupe de pré-adolescents reste à développer afin de l'adapter au mieux à leurs attentes.

Organisation :

- 7h30 à 9h30 : accueil des enfants.
- 9h30-11h30 : temps d'activité.
- 11h30-12h : accueil et départ de certains enfants.
- 11h30-13h : temps de repas.
- 13h-13h30 : accueil et départ de certains enfants.
- 13h : temps de repos, sieste avec réveil échelonné pour les petits, temps calme (musique, lecture, jeux de sociétés) ou sieste pour ceux qui le souhaitent, suivi d'un temps libre.
- 14h-16h : temps d'activité.
- 16h: goûter.
- 16h30-18h30 : départ des enfants.

L'équipe d'animation est constituée :

- De six animateurs pendant les petites vacances.
- Sept animateurs en juillet
- Six ou sept animateurs en août

Le nombre d'animateur est fonction du nombre d'enfants présents. Les taux d'encadrement appliqués sont d'un animateur pour 8 enfants chez les moins de 6 ans et d'un animateur pour 12 enfants chez les plus de 6 ans.

Cet accueil de loisirs est payant.

En 2021, 197 enfants ont été inscrits au centre de loisirs. L'été, ils ont été 166 enfants inscrits avec une fréquentation moyenne de 45 enfants. L'augmentation de la fréquentation est de 29% comparée à 2017.

Les associations présentes sur la commune

Des associations communales ou intervenant sur la commune proposent des actions en direction des enfants. Pour toutes ces pratiques, la Commune met à disposition des associations et de leurs adhérents, les locaux dont elle dispose et accompagne financièrement leur fonctionnement.

Association des Parents d'élèves - Président : **Mme Laetitia PINEAU**

tél : 06 74 75 23 06 - [E-mail : ape.saintandre@gmail.com](mailto:ape.saintandre@gmail.com)

Elle organise une chasse aux œufs, un loto dont la plupart des lots sont adaptés aux enfants et organise les animations qui suivent le spectacle de la fête de l'école.

Club Evasion - Présidente : **Mme Corinne AVELLANO**

tél : 06 41 74 74 37

Des sorties à la neige et dans des parcs d'animation sont proposées aux familles de la Commune.

Pilotariak - Président : **Mme Valérie BARRAGUE**

tél : 06 75 24 03 28

Le pilotariak est un club de pelote basque dont l'action en direction des jeunes est très importante. Des bénévoles et un éducateur sportif municipal, encadrent des enfants de 5 à 18 ans dans différentes disciplines de la pelote.

Comité des Fêtes - Responsables : **Nathan FRECHOU, Clémence BRISE.**

A l'occasion des fêtes locales, de nombreuses animations sont proposées en directions des familles et des enfants chaque année.

Comité Paroissial - Responsable : **Mr Jean-Jacques MALASSAGNE**

tél : 05 59 56 71 76

Association SAMY (Saint André Massages Yoga) - Président : **Mr Jacques VEILLE**

tél : 06 33 33 36 20

Association PLACE DES ARTISTES - Présidente : **Mme Corinne LACOUSSADE**

tél : 05 59 57 80 21

Une animation annuelle est proposée aux enfants lors de la manifestation « au fil de l'art ».

Association CHOEUR and CO - Présidente : **Marie-Hélène CONDOM**

tél : 06 74 42 90 11

Cette association œuvre avec les enfants de l'école dans le cadre des APC et complète un chœur d'adultes existant.

Les présidents de ces associations ont été conviés au comité de pilotage de ce PEDT. La Commune souhaite développer les liens déjà existants.

Les locaux et leur utilisation

La commune a pour avantage de disposer de locaux et d'équipements sportifs regroupés sur un même site.

Les locaux à disposition :

- 11 salles de classe en dur
- 1 restaurant scolaire
- 1 salle d'accueil périscolaire et extra-scolaire (nouveau bâtiment périscolaire depuis septembre 2019)
- 1 salle d'activité à l'école maternelle
- 1 salle de motricité
- 3 préaux
- 1 trinquet
- 1 place libre avec un fronton
- 1 salle polyvalente
- 1 salle d'activité contiguë au mur à gauche
- 1 salle de vie : « La Mosaïque »
- 1 salle d'activité à « La Maison de la nature »
- 1 bibliothèque municipale
- 1 salle « des associations » en mairie pour des réunions.

Utilisation sur les temps périscolaires et sur le temps extra-scolaire

- La garderie du matin et l'accueil périscolaire du soir :
 - Salle d'accueil périscolaire
 - Salle d'activité maternelle
 - Préau
 - Cours de récréation périscolaire

- Le midi :
 - Restaurant scolaire
 - Cours de récréation maternelle, périscolaire et du fronton
 - Salle d'accueil périscolaire
 - Préaux
 - Salle de motricité
 - Mur à gauche

- Le mercredi et l'accueil extra-scolaire :
 - Restaurant scolaire
 - Salle d'accueil périscolaire
 - Salle d'activité maternelle
 - Salle de motricité
 - Cours de récréation maternelle et périscolaire
 - Bibliothèque municipale
 - Salle des fêtes « La mosaïque »
 - Maison de la nature
 - Préaux
 - Mur à gauche

Coordination

La coordination du projet est assurée par : Jean BAYLET, Maire de Saint André de Seignanx et Julie BASTEROT CONDOM, Directrice de l'Accueil Collectif de Mineurs.

Nom et prénom du responsable pédagogique : Julie BASTEROT CONDOM

Adresse : Mairie de Saint André de Seignanx, 227 route du bourg, 40390 Saint André de Seignanx

Modalités de pilotage

Un comité de pilotage est instauré réunissant deux fois par an :

- Les membres de la commission scolaire de la Commune de Saint André de Seignanx
- Le Maire de Saint André de Seignanx
- La Directrice et les animateurs de l'Accueil Collectif de Mineurs
- Les ATSEM et l'éducateur sportif municipal
- Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Landes
- L'Inspection Académique des Landes
- La Directrice de l'école primaire de Saint André de Seignanx
- Les enseignants
- Les représentants des parents d'élèves
- Les Présidents des associations locales intervenant auprès des enfants
- Les représentants de la CAF
- La représentante de la PMI des Landes

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité : Un bilan est effectué en fin de chaque année scolaire. Un bilan intermédiaire est effectué avant les vacances d'hiver.

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

- Indicateurs quantitatifs :

- Taux de fréquentation global ;
 - Nombre d'inscrits par activité et par période ;
 - Part des enfants maintenus sur une activité sur la période ;
 - Réinscription des enfants ;
 - Rapport aux périodes et activités précédentes
- Indicateurs qualitatifs :
- Réussite scolaire
 - Retours d'expérience faits par les familles
 - Taux de scolarisation à l'école publique

Modalités de renouvellement du contrat par avenant

Le présent contrat est renouvelé par tacite reconduction.

Des ajustements mineurs au contrat peuvent être apportés en fonction de l'évaluation faite par le Comité de Pilotage.

À tout moment de la durée du contrat, chaque partie peut prendre l'initiative d'en demander la modification ou la révision en adressant aux autres parties la proposition de modifications.